



ANNÉE 2008

8<sup>ème</sup> séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL  
de la séance du 20 août 2008

L'an deux mille huit, le mercredi 20 août, à 9 heures 30, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Philippe GOMES**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M<sup>mes</sup> BISIO, GAMBÉY, HENIN, IEKAWÉ, LAGADEC, LAGARDE, LIGEARD, MIGNARD, MILLET, OHLEN, TUTAGATA-FULUHEA et VARRA ainsi que MM. BRETEGNIER, CASE, DESCOMBELS, DINEVAN, GAY, GEORGE, GOMES, HERPIN, KOTEUREU, LEROUX, MANEA, MARESCA\*, MARIOTTI, MICHEL et POMMELET.

\* Absent (e) en cours de séance.

\*\* Arrivé(e) en cours de séance.

Étaient absents excusés : M<sup>mes</sup> ANDREA, CHENOT, GOMEZ, LOGOLOGOFOLAU, SAGNET, THEMÉREAU, VIGOUROUX et VOISIN ainsi que MM. BERNUT, FROGIER, LEQUES, MOULIN et RIEU.

Procurations de :

M <sup>me</sup> ANDREA	à	M <sup>me</sup> TUTAGATA-FULUHEA ;
M. BERNUT	à	M. KOTEUREU ;
M <sup>me</sup> CHENOT	à	M. LEROUX ;
M. FROGIER	à	M. BRETEGNIER ;
M <sup>me</sup> GOMEZ	à	M. GEORGE ;
M. LEQUES	à	M. GAY ;
M <sup>me</sup> LOGOLOGOFOLAU	à	M <sup>me</sup> MIGNARD ;
M. MARESCA*	à	M <sup>me</sup> VARRA ;
M. MOULIN	à	M. HERPIN ;
M. RIEU	à	M. DINEVAN ;
M <sup>me</sup> THEMÉREAU	à	M <sup>me</sup> IEKAWÉ ;
M <sup>me</sup> VIGOUROUX	à	M <sup>me</sup> LAGADEC ;
M <sup>me</sup> VOISIN	à	M <sup>me</sup> MILLET.

L'exécutif de la province était représenté par M. Philippe GOMES, Président, M<sup>me</sup> Sonia LAGARDE, première vice-présidente, M. Philippe MICHEL, deuxième vice-président et M<sup>me</sup> Christiane GAMBEY, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. Florus NESTAR, Commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. NEWLAND, Secrétaire Général,  
M. SIMONET, Secrétaire Général Adjoint ;  
M. ADRIAN, Directeur des ressources humaines (DRH) ;  
M. CHERBETDJIAN, Directeur de l'enseignement (DENS) ;  
M<sup>me</sup> DELANNOY, Directrice de la de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;  
M. FOREST, Directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;  
M. GARCIA, Directeur des affaires financières et de l'informatique (DAFI) ;  
M. GUILLOT, Délégué au logement (DL) ;  
M. HMALOKO, Directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;  
M. RAUZIERES, Directeur du patrimoine et des moyens (DPM) ;  
M. TURAUD, Directeur juridique et d'administration générale par intérim (DJA) ;  
M<sup>me</sup> MARTINI, Directrice adjointe de l'environnement (DENV) ;  
M. THUPAKO, Directeur adjoint de l'équipement (DEPS) ;  
M. WAIA, Directeur adjoint de la direction de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;  
M. BEAUJEU, Chef du service de l'administration et des aides (DDR) ;  
M<sup>lle</sup> CHASSARD, Chef adjoint du service de la gestion des moyens et du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;  
M. OEDI, Chef adjoint du service des finances (DAFI) ;

Participait également aux travaux de la commission, en sa qualité de trésorier de la province Sud,  
M. François MARCK.

\* \* \*

*Un diaporama relatif au compte administratif de l'exercice 2007 a été présenté par le directeur des affaires financières et de l'informatique, M. GARCIA.*

**Rapport n°32-2008/APS : Projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2007.**

Le compte de gestion présenté par le comptable de la province Sud ainsi que le compte administratif pour l'exercice 2007 se résume ainsi :

**Section de fonctionnement**

recettes..... 36 785 814 990 F  
dépenses ..... 37 284 925 144 F

**Section d'investissement**

recettes ..... 10 754 048 137 F  
dépenses 10 662 966 875 F

---

- 499 110 154 F

---

+ 91 081 262 F

**Résultat de clôture de l'exercice 2007 : - 408 028 892 F**

L'exercice 2007 se clôture par un déficit de 408,0 millions XPF composé d'un excédent d'investissement de 91,1 millions XPF et d'un déficit de fonctionnement de 499,1 millions XPF en raison des recettes non encaissées de l'Etat.

Cumulé aux résultats antérieurs, le résultat global de clôture se traduit par un déficit de 2,029 milliards XPF à intégrer à la gestion 2007 dans le cadre du budget supplémentaire 2008.

*M. BRETEGNIER a estimé que le compte administratif reflétait une insuffisante maîtrise des dépenses et que de surcroît l'efficacité de ces dépenses n'étaient pas démontrée. Il a indiqué que le Rassemblement-UMP voterait donc contre ce projet de délibération portant approbation du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2007.*

- Adopté -

Ont voté pour : L'Avenir Ensemble (20 voix), le groupe sans étiquette (4 voix), Mme GOMEZ (1 voix) et M. GEORGE (1 voix).

A voté contre : Le Rassemblement-UMP (13 voix).

\* \* \*

*Un diaporama relatif au budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2008 a été présenté par M. GARCIA.*

**Rapport n°33-2008/APS : Projet de délibération portant décision modificative n°1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2008.**

La décision modificative n° 1 du budget de la province Sud pour l'exercice 2008 est arrêtée par chapitre à la somme de VINGT ET UN MILLIARDS TROIS CENT TREIZE MILLIONS HUIT CENT DIX NEUF MILLE CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS CFP (21 313 819 164 F.CFP) en recettes et dépenses.

Le budget de la province Sud est ainsi porté à la somme de SOIXANTE SEIZE MILLIARDS SIX CENT TRENTE CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT MILLE QUATRE CENT QUARANTE SIX FRANCS CFP (76 635 920 446 F.CFP) dont :

- 23 377 677 013 F en section d'investissement,
- 53 258 243 433 F en section de fonctionnement.

*M. BRETEGNIER a estimé que ce projet de budget supplémentaire ne suivait pas les recommandations du Trésorier de la province Sud dans la mesure où les dépenses de fonctionnement n'étaient pas maîtrisées et où une décision de suspension des centimes additionnels sur les patentes avait été prise. Il a précisé que le Rassemblement-UMP voterait contre le projet de délibération portant décision modificative n°1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2008.*

Ont voté pour : L'Avenir Ensemble (20 voix), le groupe sans étiquette (4 voix), Mme GOMEZ (1 voix) et M. GEORGE (1 voix).

A voté contre : Le Rassemblement-UMP (13 voix).

- Adopté -

\* \* \*

**Rapport n°34-2008/APS : Projet de délibération fixant l'organisation et les attributions de la direction de l'équipement de la province Sud.**

Précédemment structurée en deux sous-directions, celle des infrastructures et celle de l'urbanisme, de l'habitat social et des constructions publiques, la DEPS est devenue, au terme de la délibération n° 13-2006/APS du 30 mars 2006, une direction composée de cinq services, deux subdivisions et un bureau. Toutefois, afin de rendre plus efficace son action, il est proposé d'affiner cette organisation, en supprimant le service exploitation et gestion des infrastructures dont les missions sont redéployées entre le service administratif et financier, le service des études et la subdivision Sud.

Ont voté pour : *L'Avenir Ensemble (20 voix), le groupe sans étiquette (4 voix), Mme GOMEZ (1 voix) et M. GEORGE (1 voix).*

A voté contre : *Le Rassemblement-UMP (13 voix).*

- Adopté -

\* \* \*

**Rapport n°36-2008/APS : Projet de délibération fixant l'organisation et les missions de la direction juridique et d'administration générale.**

L'augmentation de la charge de travail, ainsi que la nécessité de rendre encore plus efficaces la coordination au sein de la DJA et avec les autres directions de la province conduit aujourd'hui à modifier l'organisation bicéphale de la direction (qui regroupe aujourd'hui le service de la coordination et des affaires juridiques et générales ainsi que le service du secrétariat de l'assemblée et de la gestion des moyens).

De plus, il convient de prendre en compte le développement de nouvelles activités suivies par la DJA : les actions de coopération régionale menées par la province Sud et la mise en œuvre et le suivi du progiciel Mosaïc.

A cette fin, il est proposé d'organiser la DJA en quatre services, comme suit :

- le service des affaires juridiques, générales et de la documentation ;
- le service de la gestion des moyens ;
- le service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative ;
- le service de la coopération régionale.

Ont voté pour : *L'Avenir Ensemble (20 voix), le groupe sans étiquette (4 voix), Mme GOMEZ (1 voix) et M. GEORGE (1 voix).*

A voté contre : *Le Rassemblement-UMP (13 voix).*

- Adopté -

\* \* \*

**Rapport n°37-2008/APS : Projet de délibération fixant les conditions dans lesquelles les agents contractuels de la province Sud peuvent bénéficier de mesures de départ anticipé à la retraite.**

Le projet de délibération proposé vise à instaurer au profit de l'ensemble des agents non titulaires de la province sud un dispositif de départ anticipé à la retraite.

Pourront être admis au bénéfice de ce dispositif, les agents relevant de la convention collective des services publics, les allocataires ainsi que les contractuels à durée indéterminée âgés de 55 ans et plus quittant volontairement les services de la province sud.

Ce dispositif a vocation à s'appliquer aux agents admis à la retraite à compter de la date de publication de la délibération et, s'agissant de mesures exceptionnelles, sera limité à une année.

Le recensement effectué au 1<sup>er</sup> juin 2008 montre que 55 agents contractuels sont âgés de plus de 55 ans et sont susceptibles de bénéficier du dispositif. 15 d'entre eux ne relèvent pas de la convention collective.

L'impact global de la mesure, charges comprises, sera d'environ 270 millions de francs CFP si tous les agents concernés demandent leur admission à la retraite dans l'année d'adoption de la mesure, soit un impact moyen d'environ 4,9 millions de francs CFP par agent.

*M. BRETEGNIER a indiqué que le Rassemblement-UMP voterait contre le projet de délibération proposé qui va dans les sens inverse de la politique menée pour sauvegarder les caisses de retraite.*

Ont voté pour : L'Avenir Ensemble (20 voix), le groupe sans étiquette (4 voix), Mme GOMEZ (1 voix) et M. GEORGE (1 voix).

A voté contre : Le Rassemblement-UMP (13 voix).

- Adopté -

\* \* \*

**Rapport n°35-2008/APS : Projet de délibération fixant l'organisation et les attributions de la délégation au logement.**

Ce projet de réorganisation a pour objectif d'améliorer la lisibilité de la politique du logement social mis en œuvre en province Sud en confortant la Délégation au Logement dans sa position d'interlocuteur privilégié non seulement pour les partenaires intervenant sur le secteur mais aussi pour les familles souhaitant accéder ou se maintenir dans un logement social.

L'axe essentiel de cette réorganisation est donc la constitution d'un service dédié à l'accompagnement social au logement permettant un soutien actif aux demandes d'insertion par le logement pour les personnes en difficultés sociales.

Il est donc proposé que la Délégation au Logement soit dorénavant composée de trois services (le service des aides à la construction, le service des aides aux personnes ainsi que le service de l'accompagnement au logement) et d'un bureau (le bureau administratif et financier) rattaché au Délégué.

Ont voté pour : L'Avenir Ensemble (20 voix), le groupe sans étiquette (4 voix), Mme GOMEZ (1 voix) et M. GEORGE (1 voix).

A voté contre : Le Rassemblement-UMP (13 voix).

- Adopté -

\* \* \*

**Rapport n°38-2008/APS : Projet de délibération modifiant la composition de commissions, comités et jurys de la province Sud.**

Lors de la séance de l'assemblée de province du 13 juin 2008, le souhait a été exprimé de modifier la composition de comités, commissions, conseil et jurys de la province sud, afin d'y prévoir une représentation des différents groupes politiques représentés à l'assemblée de province.

La formule retenue est celle de la représentation proportionnelle des groupes politiques représentés à l'assemblée de province. Elle permet, en effet, de garantir une représentation des groupes politiques constitués au sein des organes provinciaux concernés.

Ont voté pour : *L'Avenir Ensemble (18 voix), Le Rassemblement-UMP (13 voix), le groupe sans étiquette (4 voix), Mme GOMEZ (1 voix) et M. GEORGE (1 voix).*

Se sont abstenus : *M<sup>mes</sup> OHLEN (1 voix) et M. LEROUX (2 voix).*

- Adopté -

\* \* \*

**Rapport n°39-2008/APS : Projet de délibération approuvant la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa.**

Le Plan d'Urbanisme Directeur de 1998 fait l'objet depuis deux ans d'une procédure de modification. Celle-ci a été réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la province Sud.

Le projet de modification concerne :

- 5 changements de zonage,
- 2 modifications réglementaires,
- 1 précision réglementaire.

Le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable au projet de modification du Plan d'Urbanisme Directeur, dans son rapport d'enquête publique.

Le Comité d'Aménagement et d'Urbanisme de la Province Sud (C.A.U.P.S.) a émis un avis favorable sur ces modifications.

- Adopté à l'unanimité-

\* \* \*

**Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs.**

Secteur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :

**Au conseil d'administration de la Société d'économie mixte de l'agglomération:**

**Monsieur Jean-François. DINEVAN** remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU.

Secteur de l'habitat :

**Au conseil provincial de l'habitat :**

**Monsieur Jean-François. DINEVAN** remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU en tant que suppléant.

Secteur de la santé :

**Au conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la NC (CAFAT) :**  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU.

**Au conseil d'administration du Centre Hospitalier Spécialisé Albert BOUSQUET (CHS) :**  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU.

**Au conseil d'administration du Centre Hospitalier Territorial Gaston BOURRET (CHT) :**  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU.

**A la commission de la carte sanitaire :**  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU.

Secteur de l'action sociale :

**A la commission d'orientation et de reclassement des handicapés (CORH) :**  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU en tant que suppléante

**Au comité de l'organisation sanitaire et sociale (COSS) :**  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU en tant que titulaire

**Au conseil d'administration de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) :**  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU.

Secteur de l'enseignement :

**Au conseil d'administration du collège de Normandie :**  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU.

**Au conseil consultatif de la recherche :**  
Madame Monique MILLET remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU en tant que titulaire  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Monique MILLET en tant que suppléante.

**Au conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim :**  
Madame Sutita LAGADEC remplace Madame Anne-Marie SIAKINÚU en tant que suppléante.

- Adopté à l'unanimité-

\* \* \*

*Le Président GOMES a annoncé que la prochaine assemblée de province qui se tiendra le 11 septembre sera une séance consacrée au secteur de la santé et de l'action sociale.*

*Pour finir, Il a remercié le commissaire délégué, l'ensemble des conseillers de la province Sud, la presse et le public.*

La séance a été levée à 13 heures 20.

\* \* \*



LE PRÉSIDENT

PHILIPPE GOMES